

Règlement du Concours de Dessin : "Dessine une Fable de La Fontaine"

Article 1 : Objet du Concours

La Pochette Musicale organise un concours de dessin en l'honneur de son concert gourmand du 8 septembre sur le thème des Fables de La Fontaine, et en particulier :

- Le Corbeau et le Renard
- Le Chêne et le Roseau
- Le Héron
- Le Renard et la Cigogne
- Le Lièvre et la Tortue

L'objectif est de permettre aux participants de mettre en image leur interprétation personnelle d'une ou plusieurs de ces célèbres fables.

Article 2 : Conditions de Participation

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans. La participation est gratuite. Chaque participant peut soumettre un seul dessin.

Article 3 : Caractéristiques du Dessin

Les dessins doivent respecter les critères suivants :

- Format : feuille blanche A4 (21x29,7 cm)
- Orientation : paysage (horizontal) ou portrait (vertical)
- Techniques : feutres, crayons de couleur, peinture
- Informations au dos : nom et prénom de l'enfant, âge, classe, coordonnées des parents (nom, adresse, téléphone, email)

Article 4 : Modalités de Remise des Dessins

Les dessins doivent être envoyés **par mail à contact.smop@gmail.com avant le 31 août.**

Article 5 : Composition du Jury

Le jury sera composé de :

- Représentants de l'association de La Pochette Musicale
- Des deux artistes

Article 6 : Critères de Sélection

Les dessins seront évalués en fonction de :

- La pertinence par rapport au thème (note de 0 à 5)
- La qualité artistique (note de 0 à 5)

Le dessin ayant la meilleure note sera déclaré gagnant. En cas d'ex-æquo, le jury délibérera pour départager les gagnants.

Article 7 : Prix

Le gagnant se verra attribuer :

- Une invitation pour toute la famille au concert "Les Fables de La Fontaine" avec Antoine Sarrote (comédien) et Aurélien Pontier (piano), le 8 septembre à 16h au Parc de Bagatelle.
- Une surprise gourmande.

Article 8 : Exposition des Dessins

Les dessins ne seront pas retournés aux participants et resteront la propriété de La Pochette Musicale. Les dessins soumis pourront faire l'objet d'une exposition lors de l'événement du concert. Ils pourront également être utilisés sur divers supports de communication de l'établissement.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, également disponible sur notre site Internet. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 10 : Données Personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés par les parents en contactant l'administration de l'établissement.

Fait à Paris, le 27 juin.

L'Administration de l'Établissement